



Le 7 septembre 2021

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 3 juin 2021 (17ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 1^{er} et le 6 septembre 2021

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
01/09/2021	218 006	61,250	13 352 889	CEUX/TQEX/XPAR
02/09/2021	195 479	61,476	12 017 287	CEUX/TQEX/XPAR
03/09/2021	126 159	61,360	7 741 129	CEUX/TQEX/XPAR
06/09/2021	127 195	61,185	7 782 426	CEUX/TQEX/XPAR
Total sur la période	666 839	61,325	40 893 731	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>